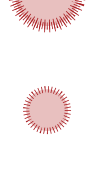


AXE TRANSVERSAL : Organiser le développement du territoire à partir de ses spécificités

Développer en priorité les principales polarités de la CCSME



Définir Sainte-Mère-Eglise et Picauville comme polarités prioritaires pour accueillir le développement de la CCSME.



Conforter Chef-du-Pont et Sainte-Marie-du-Mont comme polarités secondaires, en lien avec leur l'offre d'équipement.



Donner à Blosville et Ravenoville un rôle de polarités complémentaires, articulé pour la première avec la création du parc d'activité communautaire et pour la seconde avec son potentiel touristique et balnéaire.

Recomposer un pôle urbain attractif à partir d'un bourg fragmenté



Associer Sainte-Mère-Eglise, Chef-du-Pont et Picauville pour doter la CCSME d'une centralité plus affirmée et plus en adéquation avec sa taille.

Implanter et renforcer en priorité les équipements, services, commerces, espaces publics, etc. d'envergure intercommunale au sein de ce bourg fragmenté.

Valoriser les atouts des différentes composantes du bourg fragmenté, en recherchant entre elles une complémentarité.



Améliorer l'attractivité et la fonctionnalité des centres-bourgs de Sainte-Mère-Eglise et Picauville à travers deux projets coeurs de bourgs transversaux (habitat, commerces, espace public, mobilité, etc.)



Conforter le site de la Fondation Bon Sauveur en accompagnant ses évolutions.



Mettre en place progressivement une colonne vertébrale circulante entre les principales polarités.



Rechercher à réduire les effets de rupture engendrés par les grandes infrastructures. Valoriser ces points de passage obligés pour les habitants et les visiteurs du territoire.

Economiser et valoriser un socle naturel et agricole riche, atout territorial majeur pour la CCSME



Préserver les équilibres et les échanges entre haut et bas pays



Composer avec une urbanisation dispersée, pour permettre son évolution en préservant les richesses du socle naturel et agricole, en :

- Privilégiant un développement sous des formes ponctuelles, mais coordonnées par une réflexion globale sur l'évolution de l'espace urbanisé ;

- Permettant la réutilisation du bâti existant et son confortement

- Interdisant la création de bâtiments déconnectés de l'urbanisation,

- Recherchant au sein et aux marges de l'espace urbanisé un potentiel de développement cohérent avec la capacité d'accueil des communes et de leurs groupements bâtis.

Valoriser et partager un littoral atypique



Développer les potentiels d'un littoral atypique, en intégrant l'ensemble de la frange côtière et en veillant à la prise en compte des sensibilités et des risques et à la bonne cohabitation des différents usages.



Favoriser les interactions visuelles, fonctionnelles, etc. entre la côte, le cordon dunaire, le marais et le coteau. Etudier la mise en place de liaisons piétonnes, cyclables, équestres performantes le long du littoral et entre cote et coteau.

AXE 1 : Développer une offre d'habitat attractive et diversifiée

Permettre la création de logements sur l'ensemble du territoire en privilégiant les principales polarités de la CCSME



Privilégier Sainte-Mère-Eglise et Picauville pour permettre la création de 40% à 45% des logements prévus, dont les deux tiers à horizon 2025, en recherchant la réalisation rapide d'au moins une partie de ce potentiel.



Conforter Chef-du-Pont et Sainte-Marie-du-Mont comme polarités secondaires en y prévoyant l'accueil réparti de 20% à 25% des logements prévus, dont les deux tiers à horizon 2025.



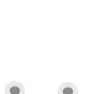
Prévoir la création de 10% à 15% des logements prévus, dont les deux tiers à horizon 2025, au sein des pôles complémentaires de Blosville et Ravenoville, en réservant en partie ce potentiel dans un premier temps.



Rechercher la création de 20% à 30% des logements prévus, dont les deux tiers à horizon 2025, sous une forme répartie au sein et aux marges des autres espaces urbanisés du territoire, sur des sites propices, bénéficiant d'un cadre de vie intéressant, compatibles avec les dispositions légales et avec la sensibilité paysagère et environnementale.

Viser un rythme de production constant, à la fois à l'échelle communale et intercommunale.

Développer un habitat mixte et de qualité



Mettre en oeuvre des opérations d'ensemble avec une programmation de logements diversifiée, tant au niveau des tailles de logements que des statuts d'occupation.

Améliorer l'espace public et créer de nouvelles connexions à travers ces opérations d'ensemble.

Soutenir le développement de l'habitat par le confortement de l'offre d'équipements



Réserver un emplacement pour permettre la réalisation d'un nouveau groupe scolaire à Picauville.

Prévoir un emplacement pour la réalisation d'un gymnase à Sainte-Mère-Eglise.

AXE 2 : Protéger et développer les activités agricoles

Protéger l'outil agricole dans toutes ses dimensions



Economiser les terres agricoles et protéger les terrains stratégiques. Protéger les sièges d'exploitation en faveur du développement. Rechercher la diminution des besoins en déplacements en veillant à la cohérence et à la fonctionnalité de l'espace agricole.



Confirmer la dominante équine du secteur littoral en veillant à une utilisation raisonnée des milieux naturels, étudier la mise en place d'un hameau nouveau intégré à l'environnement lié à l'activité équine à proximité du littoral.



Sécuriser et conforter l'activité aquacole, particulièrement en veillant à la qualité de l'eau



Conforter la zone aquacole de Sainte-Marie-du-Mont en anticipant ses éventuels besoins de renforcement.

AXE 3 : Conforter et développer les atouts économiques du territoire

Soutenir et développer l'activité industrielle et artisanale



Préserver les implantations industrielles en leur ménageant des marges de développement.



Conforter les parcs d'activités existants des Crutelles à Sainte-Mère-Eglise et de de la Vérangerie à Picauville grâce aux extensions déjà prévues.



Créer un nouveau site d'activités d'intérêt communautaire à Blosville, structuré autour d'une implantation agro-industrielle.



Agir pour l'aménagement d'une bretelle de sortie sur la RN13 permettant d'éviter le bourg de Blosville.

Développer une offre touristique diversifiée structurante pour le territoire en s'appuyant sur le tourisme de mémoire

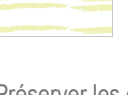


Poursuivre la mise en valeur des trois principaux sites liés au Débarquement (bourg de Sainte-Mère-Eglise, UTAH beach et bourg de Sainte-Marie-du-Mont.



Préserver et mettre en valeur le site classé d'UTAH beach et ses abords inscrits.

Accompagner la mise en place d'une traduction opérationnelle de l'Opération Grand Site «Marais du Merderet» en veillant à la cohérence du périmètre et des prescriptions avec les autres enjeux du territoire.



Poursuivre la mise en réseau des sites liés au débarquement amorcée par le musée à ciel ouvert, en hiérarchisant l'offre, et en veillant à la qualité et à l'accessibilité des sites et éléments d'informations.



Mettre en valeur auprès des visiteurs en les préservant le littoral, les marais, le patrimoine bâti et l'agriculture locale pour développer un tourisme vert sur l'ensemble du territoire, mieux réparti sur l'année et avec des séjours plus longs.

Protéger et développer l'offre commerciale dans les principaux bourgs



Favoriser l'émergence de deux pôles commerçants de qualité en concentrant l'effort de soutien et de développement du commerce local sur Sainte-Mère-Eglise et Picauville.

Renforcer leur attractivité à travers les projets coeur de bourg en veillant à la qualité des devantures, en facilitant le stationnement automobile et la circulation piétonne, en mettant en place une signalisation de qualité.

AXE 4 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel, bâti et paysager

Préserver, entretenir et faire connaître les marais



Protéger globalement les marais de la Douve, du Merderet et les marais arrière-littoraux, en cohérence avec les objectifs NATURA 2000.



Protéger plus particulièrement les Zones d'Intérêts Ecologiques Majeurs identifiées sur le Plan du Parc.



Accompagner la mise en place d'une traduction opérationnelle de l'Opération Grand Site «Marais du Merderet» en veillant à la cohérence du périmètre et des prescriptions avec les autres enjeux du territoire.

Maintenir le caractère naturel de la façade littorale

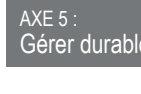


Préserver le caractère faiblement bâti de la façade littorale. Veiller à la préservation durables des plages.

Veiller et contribuer à l'entretien des digues et des ouvrages de protection.

Promouvoir l'emploi d'essences végétales adaptées en frange des espaces urbanisés littoraux.

Pérenniser la mise en valeur du Bois de Limors et des landes de Morte-Femme



Protéger et mettre en valeur le bois de Limors et les landes de Morte-Femme en tant que milieux naturels rares sur le territoire de la CCSME

Pérenniser l'ouverture des landes de Morte-Femme.

Conforter et mettre en valeur la Trame Verte et Bleue



Protéger les connexions entre les différents marais, favoriser la fonctionnalité des espaces d'échanges potentiels.



Veiller à la préservation de surfaces en herbe non inondées l'hiver en périphérie de marais.

Travailler au renforcement du maillage bocager fragilisé sur le Plain à l'ouest de la CCSME.

Préserver les coupures d'urbanisation, atténuer les discontinuités de la Trame Verte et Bleue

Limiter strictement les extensions dans les secteurs identifiés comme coupure d'urbanisation au sens de la loi Littoral et dans les secteurs fragilisés.

Protéger les points de passage à travers les obstacles à la Trame Verte et Bleue que constituent la RN13 et la ligne ferroviaire Cherbourg / Carentan.

Intégrer la dimension «Trame Verte et Bleue» lors de réflexion sur la création ou le réaménagements éventuels de franchissements.

Préserver les paysages sensibles et remarquables

Adopter une vigilance particulière sur la nature et la qualité des constructions et aménagements perceptibles depuis les points de vues remarquables sur le littoral et la mer, la Baie des Veys, les marais, les églises et châteaux, etc., notamment ceux identifiés sur le document graphique.

Adopter une vigilance particulière sur la nature et la qualité des constructions et aménagements perceptibles depuis les 'routes paysages', en particulier les routes côtières et les chaussées traversant les marais.

Veiller à la qualité et à l'insertion paysagère des éventuels constructions et aménagements sur les coteaux en périphérie des marais, en cohérence avec la Charte du Parc et le SCOT.

Améliorer le traitement des limites des espaces bâtis proche du littoral, par exemple au niveau des campings et de la zone ostréicole.

Veiller particulièrement à la qualité des aménagements et de la signalétique dans la frange littorale

Mettre en valeur les portes d'entrées dans le territoire

Aménager qualitativement les principaux accès au territoire, en particulier depuis la RN13.

Maîtriser les abords des grands axes de communications, en termes de qualité architecturale des constructions et aménagements, de publicité, et de maintien ou de création de fenêtre paysagère.

Veiller à la qualité des entrées de bourgs et de villages

Veiller à la bonne insertion dans le paysage proche et lointain des opérations d'habitat et de parcs d'activités.

AXE 5 : Gérer durablement le territoire

Prendre en compte les risques naturels et technologiques

Intégrer des risques d'inondations dans la réflexion urbanistique, en particulier dans les secteurs concernés par les risques de submersion marine.

Intégrer des dispositions dans l'aménagement et la construction permettant de limiter l'exposition aux nuisances, sonores notamment.

Améliorer les performances et la qualité environnementale des réseaux

Permettre le réadaptation de la station d'épuration de Chef-du-Pont.

Prévoir un emplacement pour une centrale de méthanisation